

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2018

13/1 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR UNE MISSION  
RELATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord intervient auprès des communes du Département du Nord pour faciliter le passage à l'administration numérique et faciliter la mise en œuvre d'outils d'E-administration.

Il peut ainsi intervenir pour accompagner les communes sur les missions suivantes :

- déclinaison locale de la politique de sécurité du système d'information,
- accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sécurité des systèmes d'information,
- accompagnement technique dans la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation.

Chaque intervention effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord sera facturée selon le barème suivant : 50 € de l'heure pour un technicien (temps et coûts de déplacements compris).

La Ville de Mons en Barœul souhaite être accompagnée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise en place et le suivi annuel de parapheurs électroniques dans le cadre des obligations légales en matière de dématérialisation pour les marchés publics et les documents comptables et budgétaires.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour toute mission relative au système d'information.